

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du jeudi 2 février 2023
Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 3
Date de convocation : 25/01/2023
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 15 (29 membres)
Nombre des présents en début de séance : 20

Membres présents : M. Maillot – M^{me} Vabre - M. Choulet - M^{me} Barral - M^{me} Thiers - M^{me} Figuet - M. Moulain
 Mme Delhoume - M^{me} Hennequin - M. Loche - M. Leneyle - M. Menant - M^{me} Mornas - M. Couderc - M^{me} Pizano
 M^{me} Davin - M^{me} Biousse - M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Prégermain - M^{me} Pradier - M^{me} Torlet

Membres excusés : M. Phelippeau - M. Vol - M^{me} Barnes - M^{me} Halbout

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 24 novembre 2022			
2. Conventions et contrats :			
Convention « jeune en librairie » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ..	A	ANTR N°19	
Convention TEMPO	V	ANTR N°20	
Convention FLE avec le collège Duras	V	ANTR N°22	
Convention SESSAD Montélimar	V	ANTR N°21	
Convention d'utilisation des équipements sportifs	V	ATR N°23	
3. Règlement intérieur du collège	V	ATR N°25	
4. Préparation de rentrée 2023 – Création/suppression de postes	A	ANTR N°24	
	M		Annexe
5. Informations du chef d'établissement			

Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h49
- ◆ 20 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : Mme Vabre

Ordre du jour du CA du jeudi 2 février 2023 :

1. Approbation du compte rendu du CA du 24 novembre 2022
2. Contrats et conventions
3. Règlement intérieur du collège
4. Préparation de la rentrée 2023 - Ouverture/fermeture de postes
5. Informations du chef d'établissement
6. Questions diverses (abordées en présence de l'élu présent)

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022

Le PV a été envoyé aux membres (titulaires et suppléants) du CA le 5 décembre 2022 par mail.
M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.
Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022 :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2 Contrats et conventions

2-1 Convention « jeune en librairie » avec la région Auvergne Rhône Alpes

Cette convention définit le programme d'éducation artistique et culturelle proposé aux élèves d'une classe de 4^{ème}. L'action est conduite par travail interdisciplinaire et en lien avec les cafés littéraires et le lycée des Catalins. Ce projet est destiné à promouvoir l'accès au livre, faire connaître le rôle de la librairie, organiser des rencontres avec les professionnels du livre (Libraire, écrivain, éditeur...), prendre en charge l'achat de livres par les élèves (810€) et ainsi promouvoir la lecture chez les jeunes.

M. Maillot demande l'avis des membres du CA sur cette convention avec la Région A.R.A. :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°19			

La signature de ce contrat **est à l'unanimité approuvée**

2-2 Convention « TEMPO »

Cette convention entre dans le cadre d'une démarche de promotion de la santé auprès de nos élèves.

- Education à la santé, fondée sur le développement des compétences psycho-sociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - Prévention, notamment des conduites à risque et des conduites addictives
 - Protection de la santé, notamment à travers la promotion d'un environnement favorable à la santé
- Mme Thiers en explique le fonctionnement.

Mise au vote de la convention :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°20			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

2-3 Convention « FLE » avec le collège Duras

Convention de prise en charge d'élèves allophones au collège Duras pour assurer les cours de FLE/FLS.

Mise au vote de la convention :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°22			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

2-4 Convention avec le SESSAD de Montélimar

Convention fixant les modalités d'interventions pour la prise en charge des élèves du collège.

Mise au vote de la convention :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°21			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

18h12 → Arrivée de Mme Torlet (21 votants)

2-5 Convention d'utilisation des équipements sportifs

Renouvellement de la convention d'utilisation des installations et équipements sportifs. Le changement majeur est la nouvelle tarification qui prend en compte la hausse sensible du coût de l'énergie.

Sur l'année civile 2022, la dépense pour l'utilisation des équipements sportifs s'élevait à 23 136.90 €. Avec les nouveaux tarifs, la projection sur le nombre d'heures d'utilisation amène à 29 201.90 €, soit une différence de 6065 € de dépense supplémentaire. A cela, se rajoutent les dépenses pour les transports à la base de loisirs et à bois du lion pour les courses d'orientation. Nous avons engagé déjà 4082 € pour ces transports d'avril à juin 2023.

La dotation du département pour l'EPS est de 28 114 € pour 2023 (27 129 € en 2022), cela ne sera pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses de l'année.

Le problème des tarifs de l'énergie pose également une difficulté plus globale. La dernière facture de gaz pour le mois de janvier 2023 s'élève à 10 709.05 € alors que celle du mois de janvier 2022 était de 4 374.95 €. La consommation est pourtant maîtrisée parce que le nombre de kwh consommés en janvier 2023 est inférieur à celui de 2022, malgré tous les problèmes rencontrés pour le chauffage suite aux dégâts de l'orage de novembre 2022 et les réparations faites seulement courant janvier.

M^{me} Pradier représentante des parents d'élèves demande si le bouclier tarifaire annoncé par l'état a été sollicité afin de limiter l'impact de ces hausses. Ce point n'a pas encore été étudié notamment par rapport aux critères d'éligibilité en tant qu'établissement scolaire, mais cela est prévu, et les membres du CA seront informés.

Mise au vote de cette convention :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°23			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**

3 Règlement intérieur du collège

Le règlement intérieur du collège devait être réactualisé. Pour cela un groupe de travail a été mis en place, la réflexion a débuté en 2021. Après de nouveaux ajustements, le RI a été totalement réécrit pour rendre sa lecture plus agréable et « digeste ». M. Maillot remercie vivement Madame Thiers pour l'excellent travail mené.

Ce règlement présenté a été relu par la cellule de contrôle de légalité des établissements au rectorat de Grenoble.

M^{me} Michel-Houdiarne propose d'associer au harcèlement la référence au texte réglementaire : « loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire qui a créé le délit de harcèlement scolaire dans le Code pénal ». L'ensemble des membres du CA approuve cet ajout.

Mise au vote du règlement intérieur du collège :

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°25			

Le nouveau règlement intérieur **est approuvé à l'unanimité.**

4 Préparation de la rentrée scolaire

Monsieur le Principal rappelle que la dotation globale est attribuée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour les collèges.

Le calcul de la dotation est effectué à partir de la structure prévisionnelle qui elle-même est arrêtée en fonction des effectifs prévisionnels.

M. le Principal présente les effectifs et la structure prévisionnelle de rentrée scolaire 2023

-effectifs prévisionnels : 702 élèves (prévisions rentrée 2022 : 711 soit 9 de moins) :

dont 98 en SEGPA pour 7 divisions

6^{ème} → 14 élèves – 1 division

5^{ème} → 28 élèves – 2 divisions

4^{ème} → 29 élèves – 2 divisions

3^{ème} → 27 élèves – 2 divisions

et 604 répartis :

139 (dont 8 ULIS) en 6^{ème} pour 5 divisions

137 (dont 8 ULIS) en 5^{ème} pour 5 divisions

161 (dont 8 ULIS) en 4^{ème} pour 6 divisions

167 (dont 4 ULIS) en 3^{ème} pour 6 divisions

Rappel rentrée 2022 :

dont 99 en SEGPA pour 7 divisions

6^{ème} → 15 élèves – 1 division

5^{ème} → 26 élèves – 2 divisions

4^{ème} → 28 élèves – 2 divisions

3^{ème} → 30 élèves – 2 divisions

et 612 répartis :

117 (dont 2 ULIS) en 6^{ème} pour 5 divisions

158 (dont 6 ULIS) en 5^{ème} pour 6 divisions

171 (dont 6 ULIS) en 4^{ème} pour 6 divisions

166 (dont 10 ULIS) en 3^{ème} pour 6 divisions

Constat de rentrée 2022 : 731 élèves (2021 : 736 ; 2020 : 740)

98 élèves :

14 élèves

25 élèves

32 élèves

27 élèves

633 élèves :

136 élèves

161 élèves

163 élèves

173 élèves

Concernant le niveau 6^{ème}, les effectifs seront stabilisés fin mai début juin (affelnet école).

Présentation de la Dotation Globale : 935h dont 874,5 HP et 60,5 HSA auxquelles s'ajoutent 8 IMP.

Pour l'U.L.I.S. (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) :

La dotation est de 42 heures pour 2 groupes.

Pour la S.E.G.P.A. : maintien de la structure existante et de la dotation :

233 heures : 225 HP et 8 HSA

Pour l'organisation pédagogique du « milieu ordinaire » :

660 heures : 607,5 HP et 52,5 HSA

Rappel de la dotation 2022 (avec 1 classe de 5^{ème} supplémentaire) : 973h dont 899,5 HP et 65,5 HSA auxquelles s'ajoutent 8 IMP.

Les nouveautés pour la rentrée 2023.

Des professeurs des écoles interviendront en classe de 6^{ème} pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux ;

Chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise ;

Afin de rester dans le cadre des horaires de 6^{ème}, la technologie disparaîtra en 6^{ème} et le programme sera renforcé sur le cycle 4

Le dispositif « Devoirs faits » sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

Le conseil supérieur des programmes doit fournir les nouveaux programmes de sciences et technologie pour le cycle 3 courant du mois de mars.

Dans l'attente des effectifs stabilisés, M. Maillot ne présente pas de répartition de la DG, cependant il ne propose pas de création ni de suppression de poste enseignant et demande l'avis des membres du CA.

M. Moulain, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation intervient.

Il dénonce la situation qui témoigne d'un certain mépris pour les enseignants. A-t-on pris en considération le choc ressenti par les enseignants de technologie à l'annonce de leur mise à l'écart du niveau 6^{ème}, ils apprennent qu'ils ne font plus partie du groupe ! Mépris concernant les enseignants de collège qui ne sont pas en mesure de palier au déficit d'apprentissage des années précédentes, aux enseignants des écoles auxquels on demande de venir compenser le travail inachevé des années précédentes...

Comment va s'opérer l'organisation, quel professeur des écoles sera volontaire mais également dans la possibilité d'intervenir auprès des élèves de 6^{ème} ?

Toutes ces mesures ne répondent pas aux principales difficultés que rencontre le collège, la principale mesure efficace serait la baisse des effectifs par classe pour retrouver un enseignement de qualité.

Des effectifs de rentrée qui ne correspondent pas à ceux annoncés en novembre (plus de 170 élèves des CM2 du secteur Monod).

Pour tous ces motifs, une motion (voir annexe) est déposée par les personnels d'enseignement et d'éducation.

Cette motion est soutenue à l'unanimité des membres élus et des membres de la collectivité territoriale.

M. Maillot ne propose pas de création ni de suppression de poste enseignant et demande l'avis des membres du CA.

Avis du conseil d'administration :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 22-23 - N°24

Le conseil d'administration **donne un avis favorable** (ni suppression, ni création de poste)

5 Informations du Chef d'établissement

Les oraux de 3^{ème} ont pu se dérouler malgré la situation sociale agitée du moment. M. Maillot remercie Mme Vabre pour sa patience et la qualité de l'organisation, les enseignants et les parents d'élèves qui se sont mobilisés pour permettre la réussite de ces deux matinés.

La course solidaire organisée dans le cadre du téléthon a eu lieu lundi 5 décembre, elle a permis de récolter pour l'AFM la somme de 5535,81€. Bravo aux organisateurs et aux participants.

Le lycée des Catalins est venu à la rencontre des élèves de trois classes de 3^{ème} ce mercredi 1^{er} février pour présenter leurs spécialités tant technologiques que professionnelles. Une seconde intervention est prévue le mercredi 22 février pour l'ensemble des autres classes.

Mardi 28 février des représentants des lycées, Alain Bornes, Les Catalins, Xavier Mallet, Gustave Jaume, Léon Pavin et l'EREA les Portes du Soleil viendront à 18h pour présenter leurs établissements et ses spécificités.

Depuis décembre, nous avons trois formateurs à la « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1). Ainsi nous pourrons former l'ensemble des élèves d'une cohorte chaque année ainsi que les personnels volontaires.

La présentation du collège dans les écoles du secteur débutera le 23 février et se terminera le 7 mars.

Le second trimestre se terminera le 1^{er} mars. Les conseils de classe débuteront le 6 mars et le dernier aura lieu le 20 mars 2023.

Rappel : La matinée portes ouvertes se déroulera le 1^{er} avril.

Voyages scolaires :

- Italie (LCA) : du 6 au 10 mars
- Londres : du 23 au 28 avril

Information concernant le voyage en Allemagne : La participation de l'OFAJ n'est pas celle attendue. En raison du peu de participant, 7 pour le collège Monod, la subvention, pourtant confirmée à 1500 € malgré cet effectif réduit (14 initialement prévus dans le projet), a été réduite à 895 €. C'est le collège qui se retrouve dans l'obligation de prendre en charge cette différence. Ce voyage pour 7 élèves revient excessivement cher (surtout rapporté au nombre de participants), cela ne devra plus se reproduire.

Face à la recrudescence de vaisselle cassée et au coût de celle-ci, M^{me} Barral informe que le principe de remboursement de celle-ci sera effectif dès le retour des congés d'hiver. Ce principe voté en CA le 05/07/2018 est toujours d'actualité et n'était pas mis en application. Le montant de la facture sera le prix d'achat de l'article à remplacer.

Projet de restructuration du collège :

La publication de l'appel d'offre pour la restructuration du collège MONOD a été lancée mardi 24 janvier 2023.

Le calendrier prévisionnel de cette concertation est le suivant :

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023 : concertation DEJS / collège MONOD

Mars 2023 : notification du marché programmiste

Synthèse des retours de la communauté éducative et intégration du résultat au DCE du programmiste

Mars-mai 2023: démarrage de la mission de programmation. Intégration du programmiste retenu à la démarche de concertation : travail avec la communauté éducative sur des propositions visant à améliorer la vie au collège dans l'attente de la réalisation des travaux

Mai 23 : Présentation des scénarios aux collégiens et à l'équipe éducative par le programmiste - amendements

Juin 23: Intégration des amendements dans le projet de programme

Juin 2023 : Validation du programme au Conseil d'Administration (CA) du collège.

M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date prévisionnelle du prochain CA, le lundi 3 avril 2023 qui sera consacré au compte financier 2022 (COFI 2022).

Fin de séance à 19h10

La secrétaire de séance

C. Vabre

Le Président de séance,

J. Maillot

Motion sur la préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 :

La rentrée scolaire 2023-2024 se prépare de manière très anxiogène pour les enseignants et personnels du collège Monod.

La structure prévue par l'Inspection Académique ne correspond pas aux remontées des écoles de notre secteur de recrutement annoncées au mois de novembre. Le CA estime que pour accueillir les 173 élèves de 6^e attendus d'après ces éléments, le collège a besoin de prévoir 7 classes de 6^e soit deux de plus que ce qui est actuellement prévu.

Les diverses annonces récentes sur l'attribution d'heures de soutien effectuées en collège pour les 6^e par des enseignants du premier degré, la suppression programmée d'heures de technologie ou d'autres matières scientifiques nous apparaissent comme autant de mesures précipitées, à beaucoup d'égards déraisonnables et peu à même de résoudre les problèmes dont souffrent les collèges.

Elles ont aussi la caractéristique de rendre plus difficile l'organisation de la rentrée qui se fait dans un contexte très anxiogène pour les personnels. L'annonce tardive de suppression d'heures dans certaines matières, l'incertitude sur le nombre de classes prévues associées à un défaut général de transparence renforcent la crainte de suppression de postes ou d'obligation de complément de service pour nombre d'enseignants.